

La justice est une notion commune : nous croyons tous pouvoir juger de la justice d'un acte donné. Pourtant, on observe une grande diversité des lois et des pratiques en matière de justice. Et si on réfléchit un peu, on découvre vite des difficultés et des contradictions dans notre intuition spontanée de la justice. L'étude des philosophes remet encore plus en question nos idées spontanées sur la justice : car certains ont pensé la justice d'une manière tout à fait différente de la nôtre. La conception traditionnelle de la justice est particulièrement étonnante de notre point de vue. Dans cette optique (qui est celle des Grecs et de la religion chrétienne), la justice n'est pas du tout pensée comme une sorte d'égalité entre individus à partir de l'« hypothèse individualiste » qui structure notre pensée ; au contraire elle est pensée comme ordre naturel et rationnel de la société ou de l'individu, c'est-à-dire comme respect d'une inégalité justifiée par une hiérarchie naturelle ou théologique.

### A. La justice comme ordre naturel et rationnel

#### 1. La justice selon Platon

Platon est le penseur par excellence de la justice comme ordre naturel. La *République* a pour objectif principal d'établir ce qu'est la justice. Au livre IV, Platon parvient à la définition suivante de la justice : « chacun ne doit s'occuper dans la cité que d'une seule tâche, celle pour laquelle il est le mieux doué par la nature »<sup>14</sup>. Concrètement, cela signifie que le sage devra diriger, le courageux devra être soldat, et l'homme de désir devra être artisan ou commerçant. La justice consiste donc, pour une cité, à être structurée selon un **ordre** à la fois **naturel et rationnel** : les sages dirigent, les courageux leur obéissent, et le peuple travaille. Il en va exactement de même pour l'individu. L'homme juste est celui dont chaque faculté de l'âme occupe sa fonction propre, c'est-à-dire celui dont la raison soumet le courage (ou ardeur morale) et les passions. On peut donc parler d'un ordre rationnel parce que, dans chaque cas, l'ensemble doit être soumis à la raison.

	Instance dominante	Instances soumises	
Vertu	Raison	Courage	Modération
Classe sociale	Philosophe-roi	Soldats	Peuple (artisans, commerçants)
Faculté de l'âme	Raison	Colère, ardeur morale	Partie désirante
et image	Homuncule	Lion	Hydre

Cette conception de la justice exprime un désir d'ordre et d'**harmonie**. L'idéal à atteindre, pour Platon, est l'**unité**. La vertu suprême consiste à se connaître soi-même, à se maîtriser soi-même et à être en accord avec soi-même. Cela signifie, très précisément, que nos passions doivent marcher d'une pièce avec notre raison : il faut apprendre à haïr ce qui est haïssable et à aimer ce qui est aimable.<sup>15</sup> L'éthique est un apprentissage musical, une recherche de l'harmonie et du ton juste.

SOCRATE : Alors, Glaucon, c'était donc là – et c'est pourquoi cela nous a été profitable – une sorte d'image de la justice, à savoir que celui qui est par nature cordonnier a raison de faire le cordonnier, et de ne faire rien d'autre, et celui qui est charpentier de faire des charpentes, et ainsi de suite.

GLAUCON : Oui, c'est ce qui apparaît.

<sup>14</sup> Platon, *République*, livre IV, 433a.

<sup>15</sup> Platon, *Lois*, livre II, 653b-c.

– Et à la vérité c’est bien quelque chose de tel, apparemment, qu’était la justice, non pas toutefois relativement au souci extérieur qu’on prend de ses propres affaires, mais relativement au souci intérieur, de ce qui concerne véritablement l’homme lui-même et ce qui est à lui : que l’homme juste ne laisse aucun des éléments en lui s’occuper des affaires d’autrui, ni les races qui sont dans son âme s’occuper de tout en empiétant les unes sur les affaires des autres, mais qu’il détermine bien ce qui lui est réellement propre, se dirige et s’ordonne lui-même, devienne ami pour lui-même, et harmonise ces parties qui sont trois<sup>16</sup>, tout à fait comme les trois termes d’une harmonie, la plus basse, la plus haute, et la moyenne – et d’autres s’il en trouve être dans l’intervalle –, et qu’il lie toutes ces choses ensemble, et que lui qui est formé de plusieurs il devienne tout à fait un, modéré et harmonisé ; que désormais, s’il lui arrive de s’occuper de l’acquisition de richesses, des soins du corps, de quelque sujet politique, ou de relations contractuelles privées, il procède ainsi : dans tous ces cas, il trouve juste et belle – et il la nomme telle – la façon d’agir qui préserve et contribue à réaliser cette façon d’être, et il nomme sage la connaissance qui contrôle cette façon d’agir ; et il nomme au contraire action injuste celle qui à chaque fois détruit cette façon d’être, et manque de connaissance la croyance qui de son côté contrôle cette action.

Platon, *République*, livre IV, 443c-444b

## 2. La justice selon Aristote

Nous avons vu qu’Aristote distinguait une justice naturelle de la justice particulière. Nous comprenons maintenant comment cette conception découle d’une vision des choses proche de celle de Platon. Aristote est moins radical dans la mesure où il reconnaît que la meilleure constitution dépend de chaque peuple (Platon, lui, considère que la dictature éclairée par le philosophe est, dans l’absolu, le meilleur régime) : pour certains, la monarchie convient mieux, pour d’autres l’aristocratie, pour d’autres encore la république.<sup>17</sup> Mais dans chaque cas la constitution « droite » est celle qui vise à l’intérêt de tous. La monarchie ne doit pas dévier et devenir une tyrannie (régime qui ne vise que l’intérêt particulier du tyran), l’aristocratie ne doit pas devenir une oligarchie (régime qui ne vise que l’intérêt des riches), et la république ne doit pas devenir une démocratie (régime qui ne vise que l’intérêt des pauvres).<sup>18</sup> Le juste est donc le bien politique, c’est-à-dire l’avantage commun.<sup>19</sup>

Ces idées ont été largement reprises par les sociétés européennes du Moyen Âge. Il fut assez aisé de faire la synthèse entre l’idée grecque d’un ordre naturel fondé en raison et l’idée chrétienne d’une hiérarchie naturelle voulue par Dieu, le Sage suprême. En effet, tout pouvoir temporel et toute puissance venant, au fond, de Dieu, il faut « rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu »<sup>20</sup>, c’est-à-dire obéir aux autorités temporelles instituées.

Aujourd’hui encore, notre société conserve un héritage platonicien qui s’exprime dans un certain élitisme qui justifie les idées de méritocratie, voire de technocratie.

---

<sup>16</sup> Partie désirante, partie irascible ou courageuse, partie rationnelle.

<sup>17</sup> Aristote, *Les Politiques*, livre III, 17.

<sup>18</sup> *Id.*, III, 6-7.

<sup>19</sup> *Id.*, III, 12.

<sup>20</sup> *Nouveau Testament*, évangile selon Matthieu, 22, 21.